

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°107_13062024_359 portant sur :

- La dénomination de « chemin des Hillages – lieu-dit LE BOIS MORIN »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 13 juin 2024, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_chemin des Hillages	13/06/2024	E1119 - E4296 - E4298 - E4310 - E4312		Le Bois Morin	174	Chemin des Hillages	Lieu-dit LE BOIS MORIN	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 12 août 2024

Le Maire

Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20240812-5-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-08-2024

Publication le : 12-08-2024



Laurent ROBIN,
Le Maire



Route de Bouin

Le Bois Morin

chemin des Hillages

Le nom du lieu-dit "Le Bois Morin est conservé
et ne disparaît pas de l'adresse future.

